

PLUS DE 1500 SIGNATURES SUR LA PETITION POUR UNE PRIME DE 2000€ POUR TOUS

Plus de 1500 salariés d'Alstom Transport S.A. ont d'ores et déjà signé la pétition FO pour une prime de 2000€ pour tous, dont 403 sur Saint-Ouen.

La Direction a proposé aux organisations syndicales de signer un accord d'intéressement pour les trois années à venir qui prévoit pour 2012 une avance de 500€ remboursable. Il est en effet écrit dans ce projet d'accord :

"Une avance de 500€ à valoir sur le montant de l'intéressement tel qu'il sera déterminé à la clôture de l'exercice 2012-2013 sera versée à tous les salariés de la société Alstom Transport SA inscrits à l'effectif au moment du versement. Le versement de cette avance interviendra au cours de la seconde quinzaine du mois de juillet 2012 et sera distinct de celui de la paie." et plus loin :

"Dans le cas où le montant de l'intéressement dû à la clôture de l'exercice serait inférieur au montant de l'avance versée, la somme perçue en trop devrait intégralement être remboursée par les salariés au moyen d'un chèque."

La Direction a annoncé qu'elle verserait un supplément d'intéressement de 500€ en 2013 pour compenser le remboursement de l'avance de 500€ ... Ce supplément d'intéressement ne pourra être versé que s'il y a un intéressement l'an prochain, c'est-à-dire d'après le projet d'accord si la marge opérationnelle du secteur Transport est supérieure à 150 millions d'euros. Toutefois au regard de l'intéressement perçu ces dernières années, il ne s'agit pas vraiment d'un supplément, puisque les critères prévus dans ce nouvel accord vont aboutir à une baisse de l'intéressement : si ces nouveaux critères avaient été appliqués à l'exercice 2011-2012, l'intéressement aurait été en moyenne de 1500€. Or, la moyenne de l'intéressement sur les années 2007 à 2011 était de 2278€ !

FO a voté contre ce projet d'accord d'intéressement à la réunion extraordinaire du CE de TIS Saint-Ouen du 10 juillet dernier¹ et FO continue de demander une prime exceptionnelle de 2000€ pour tous, non remboursable.

UN GUIDE SYNDICAL DES CONGÉS POUR FAIRE VALOIR VOS DROITS

Nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises en réunion des Délégués du Personnel pour faire respecter le droit du travail en matière de congés. Certains collègues ont constaté qu'Alista n'avait pas enregistré la totalité de leur droit à congé d'ancienneté. La Direction a indiqué lors de la dernière réunion des DP qu'il s'agissait d'un dysfonctionnement informatique qui serait réglé prochainement. Depuis qu'Alista a été mis en

¹ Résultat du vote : 4 pour, 5 contre.

service, les problèmes « informatiques » se succèdent. On peut dès lors penser qu'il ne s'agit pas d'un problème conjoncturel ... Afin de faire respecter vos droits à congé, nous avons édité un **guide syndical des congés que vous pouvez télécharger sur www.fo-sif.org (onglet congés)**. Nous vous invitons tout particulièrement à vérifier l'application de vos droits aux congés d'ancienneté (cf. §3, page 7).

FO a demandé en réunion des DP que la règle du dixième pour le calcul des indemnités de congé payé légal s'applique aussi aux ingénieurs et cadres, lorsqu'elle est plus favorable que la règle du maintien du salaire pendant les congés payés légaux, ce qui est en général le cas (voir notre guide des congés §2.2, page 6).

Ce guide reprend en matière de congés les principales dispositions légales, conventionnelles, et celles résultant des accords signés au niveau du groupe Alstom ou au niveau d'Alstom Transport S.A., qui s'appliquent donc aux trois établissements de Saint-Ouen. Il comprend aussi les dispositions spécifiques à l'établissement TIS.

NOUVELLE ORGANISATION INDUSTRIELLE TIS

La Direction nous a présenté en CE un projet de nouvelle organisation industrielle TIS : ce projet confirme que les nouveaux produits seront développés ailleurs qu'à Saint-Ouen (Villeurbanne, Bologne, ...), sauf pour l'ATS (supervision), et que TIS Saint-Ouen reste « centre régional urbain et grande ligne ». Ce projet prévoit que « l'activité Services Partagés Composants (CCSS) est transférée sur Villeurbanne ». 7 personnes sont impactées. A la demande de FO, la Direction a précisé qu'il n'y aura pas de mutation géographique imposée. Notre position est celle réaffirmée récemment par la coordination des syndicats et sections FO du groupe Alstom :

- **Maintien et développement dans le périmètre Alstom des activités, des postes et des sites industriels ;**
- **Aucun licenciement**
- **Arrêt de la délocalisation des fabrications et des études ;**
- **Arrêt des externalisations d'activités,**
- **Retour dans le périmètre d'ALSTOM des activités externalisées et notamment des activités sous-traitées dans les sites ALSTOM.**

Nous combattons par conséquent pour que les collègues de CCSS gardent un poste sur Saint-Ouen correspondant à leur activité et leur métier, s'ils le souhaitent.

DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES AURONT LIEU SUR TIS ET CSY A SAINT-OUEN EN OCTOBRE ET NOVEMBRE. SI VOUS SOUHAITEZ ETRE CANDIDAT, NOUS VOUS INVITONS A NOUS CONTACTER.

Pour tout contact : Charles MENET, p.6018; Nathalie DUPUY, p.9194; Xavier KREBS, p.6004; Yves STROBBE, p.6617; Jean-Marie VERLOT, p.6459; Michel GARCIA, p.6343; Catherine BOUZARD, p.1367.

